

Conseil Municipal du 9 juillet 2018

La Ville de Grenoble rend un avis très favorable sur le projet de PDU 2030

2-(5130). URBANISME AMENAGEMENT :

Avis de la Ville de Grenoble sur le projet de Plan de Déplacement Urbain 2030 (PDU)



A l'occasion du conseil municipal de ce lundi 9 juillet, la Ville de Grenoble est appelée à se prononcer sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU). Elaboré par le SMTC, ce plan stratégique définit la programmation, à court, moyen et long terme (2030), en matière d'organisation de l'ensemble des modes de déplacements de personnes et de marchandises, de circulation et de stationnement.

Il évoque, parmi d'autres sujets, les projets Cœur de ville cœur de métropole, les axes Chronovélo, l'A480 et la rocade sud, le réseau de transports en commun, le renfort de la desserte ferroviaire, les quais de l'Isère...

Pour Jacques Wiart, Adjoint aux déplacements : *« Ce document est fondamental car il fixe le cadre, les objectifs mais aussi un véritable plan d'action en matière de déplacements durables pour les années à venir. Il doit répondre à des enjeux environnementaux, de cohésion urbaine, mais aussi aux usages des Grenoblois et à leurs évolutions, il doit anticiper les besoins de mobilité et d'accessibilité, et aussi bien sûr coordonner les actions des différents acteurs du territoire. »*

La Ville de Grenoble rend un avis très favorable sur ce PDU et réaffirme son soutien total aux grands projets qui y sont inscrits (RER grenoblois, renforcement de la desserte ferroviaire, prolongation tramway ou tramtrain vers le sud de l'agglomération, développement des voies de covoiturage, réseau Chronovélo, etc.).

Elle présentera également deux recommandations pour renforcer le dossier :

- Intégrer un plan d'actions plus ambitieux concernant le volet « marche », notamment pour que la poursuite de la piétonisation du cœur de l'agglomération soit inscrite dans ce PDU pour répondre aux enjeux de qualité et d'apaisement des espaces publics.
- Prévoir la mise en place d'une ZFE tous véhicules dès 2019 pour mettre ce plan en adéquation avec la politique ambitieuse de lutte contre la pollution de l'air et pour la préservation de la santé des habitants.

Un investissement croissant en faveur de l'accessibilité

4-(5423). ADMINISTRATION GENERALE : Bilan annuel de la commission communale d'accessibilité



Créée en novembre 2006, la Commission communale d'accessibilité dresse chaque année le constat de l'état d'accessibilité de la Ville. Elle est une instance de bilan, de concertation et d'échanges. Elle est aussi chargée de faire des propositions pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est notamment composée de membres d'associations ou d'organismes

représentant les personnes en situation de handicap, pour tous les types de handicap, ou encore les personnes âgées (ainsi que des représentants de la Ville, des acteurs économiques, d'autres usagers et plus largement le public Grenoblois).

Christine Garnier, Conseillère Municipale déléguée à l'accessibilité, déclare : « *Ce bilan annuel met en avant l'investissement croissant de la Ville en faveur de l'accessibilité. Cette question est abordée de manière transversale et est prise en compte dans toutes les politiques municipales : accessibilité des équipements publics, des écoles, accès à l'emploi, à la culture, à la vie sociale, aux transports, etc. Toutes les formes de handicap sont prises en compte, mais aussi l'accès pour les personnes âgées ou encore les adultes avec poussettes. Même s'il y a encore à faire, je suis fière de l'action de notre Ville pour l'accessibilité.* »

Un Contrat local de Santé pour s'engager collectivement à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

5-(5184). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Adoption et signature du Contrat Local de Santé 2018-2023 de Grenoble.

Les Contrats Locaux de Santé visent à **favoriser la coordination** des différents acteurs locaux dans le champ de la santé, afin d'améliorer l'efficacité des actions mises en œuvre dans un objectif de **réduction des inégalités sociales et territoriales**. Il permet de **renforcer et de développer les partenariats**.



Mondane Jactat, Adjointe à la santé, déclare : « *Avec son Plan Municipal de santé adopté en 2016 qui met en avant une vision large et collective de la santé, la Ville de Grenoble fait figure d'acteur majeur de la santé locale. Pour répondre à l'objectif de réduction des inégalités territoriales de santé, il est nécessaire que les politiques publiques soient menées en cohérence avec les collectivités territoriales, les différentes institutions et leurs partenaires. Le Contrat Local de santé permet d'agir collectivement sur les déterminants de la santé en intégrant toutes les dynamiques d'actions locales.* »

Parmi les actions innovantes mises en œuvre dans le cadre du Plan Municipal de santé, on peut citer : l'organisation du dépistage, la prévention et l'accompagnement aux **soins bucco-dentaires** dans les écoles et les crèches, l'organisation d'un **échange inter-institutionnel** permettant une vision partagée sur la santé des enfants scolarisés, l'amélioration de la **qualité de l'air intérieur** dans les bâtiments recevant du public et l'habitat individuel, la favorisation de **l'accès aux droits en santé** auprès de la sécurité sociale, ou **l'amélioration du recours aux soins** et promouvoir l'aller-vers à travers le dispositif des **Médiateurs Pairs** en santé.

Une reconnaissance patrimoniale pour l'Hôtel de Lesdiguières

13-(5524). PATRIMOINE MUNICIPAL : Protection Monument Historique Hôtel de Lesdiguières



A travers cette demande de protection au titre des Monuments Historiques cette délibération concerne la reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'Hôtel de Lesdiguières. L'obtention de ce statut permettra de travailler à la réhabilitation avec l'appui de l'Etat de cet édifice qui a vu se succéder plusieurs occupants au fil des années : hôtel particulier du Duc de Lesdiguières, Hôtel de ville, Préfecture et enfin Hôtel de la Magistrature.

Pour Martine Jullian, Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine historique : « Cette délibération montre la mobilisation de la Ville pour l'Hôtel de Lesdiguières, situé au bout de la roseraie du jardin de Ville, cher au cœur des Grenoblois. La mise sous protection au titre des Monuments Historiques serait une pleine reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'édifice par l'Etat et permettrait d'envisager plus sereinement son avenir. »

Le consensus de Copenhague réaffirme la place des Villes comme un acteur majeur de la santé

47-(5511). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Adoption du Consensus de Copenhague entre les Maires - Une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous - Bureau Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



Le sommet des maires organisé par le bureau Europe de l'OMS s'est déroulé les 12 et 13 février 2018 à Copenhague et a abouti à l'adoption du Consensus de Copenhague. Eric Piolle, Maire de Grenoble, et Mondane Jactat, étaient présents pour représenter la Ville de Grenoble.

A l'issue de ce sommet, les Villes ont adopté le « **Consensus de Copenhague** » qui vise à réaffirmer **le rôle primordial des villes dans l'amélioration de la santé et le bien-être des habitants**. Les Villes se sont ainsi engagées à mettre en place des politiques publiques en ce sens.

Mondane Jactat, Adjointe à la santé, déclare : « *Ce consensus rappelle le rôle majeur des Villes dans le domaine de la santé. Les Villes qui l'adoptent s'engagent à agir pour la santé et le bien-être de tous, à travers une approche transversale et cohérente des enjeux et avec la participation des habitants. Les Villes santé se doivent d'être des exemples. Grâce à son Plan Municipal de Santé et son Contrat Local de santé, Grenoble est pionnière en la matière.* »